



U LEVANTE

Corti le 12 avril 2017

A Monsieur le Préfet
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services préfectoraux
Monsieur le Président de l'Exécutif de la CTC
Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif de la CTC
Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse
Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Assemblée de Corse

Objet : PLU arrêté de Casaglione

Le Plu de Casaglione, commune saturée de résidences secondaires (76% !), vient d'obtenir un « avis favorable sous réserves » de la CTPENAF. Or ce PLU est le triomphe de la violation de tous les principes rappelés dans le PADDUC dont la fin d'une économie fondée sur la prépondérance des résidences secondaires et la spéculation immobilière qui l'accompagne : il ne respecte pas les critères relatifs à la capacité d'accueil, le principe d'équilibre, le foncier disponible, les ESA, la Loi donc et le PADDUC.

Particulièrement choqué, U Levante vous adresse ci-joint ses observations réalisées lors de l'étude de ce PLU avant son passage en commission.

Le temps des PLU plus ou moins avalisés par les administrations mais annulés par le TA reviendrait-il ? U Levante défèrera en effet en TA les PLU pour lesquels il a relevé trop d'illégalités.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

la direction collégiale 2016		
Don Grâce Jean Arrighi 	Chjara Molinelli 	Michelle Salotti 
Michelle Ferrandini 	Sophie Mondoloni 	Lucrece Sansonetti 
Dominique Gambini 	Christian Novella 	Geneviève Sobrepère 
Anne Luciani 	Lisandru Plasenzotti 	Claire Vescovali 

Copie à Monsieur le Maire de Casaglione